

# RAPPORT ANNUEL MAGELLAN

au 29 décembre 2023



## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	14
4. Informations réglementaires	17
5. Certification du Commissaire aux Comptes	22
6. Comptes de l'exercice	28
7. Annexe (s)	49
Caractéristiques de l'OPC (suite)	50
Information SFDR	56
Loi Energie Climat (LEC)	67

**Objectif** : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### MAGELLAN C

COMGEST S.A.

FR0000292278

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 21 septembre 2023

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2014/91/UE.

**Durée** 99 ans.

**Objectifs** L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. Le produit est en permanence investi et/ou exposé, à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés. Le produit peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Il s'agit d'obligations convertibles émises par les sociétés cotées (dette privée), susceptibles de ne pas avoir de notation, exposées sur les marchés boursiers des pays émergents et des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de l'Union Européenne dans un but de placement de trésorerie. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographiques, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Emerging Markets.

**Investisseurs de détail visés** Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

**SFDR** Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 15% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

**Affectation des sommes distribuables** Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

**Dépositaire** CACEIS Bank

**Information concernant le produit** Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com).

Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: [www.comgest.com](http://www.comgest.com).

Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

**Risque de liquidité** : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes

## Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
<b>Minimum</b>	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	2 540 EUR	2 600 EUR
	Rendement annuel moyen	-74,6 %	-23,6 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6 960 EUR	6 770 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,4 %	-7,5 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 800 EUR	11 760 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,0 %	3,3 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	13 550 EUR	14 850 EUR
	Rendement annuel moyen	35,5 %	8,2 %

**Scénario défavorable:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Octobre 2017 et Octobre 2022.

**Scénario intermédiaire:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Août 2015 et Août 2020.

**Scénario favorable:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Janvier 2013 et Janvier 2018.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 ans	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	523 EUR	1 579 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	5,3 %	2,8 %

\* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.1% avant déduction des coûts et de 3.3% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3.25% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez avoir à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels	325 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.87% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	181 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	17 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: [www.comgest.com](http://www.comgest.com).

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - [www.comgest.com](http://www.comgest.com) - [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com)

## Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 10 dernières années et scénarios de performance précédents: [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **01 janvier 2023 :**

- Mise en place des documents précontractuels « Documents d'Information Clé » (DIC Priips).

### **15 février 2023 :**

- Mise à jour annuelle du prospectus, des frais courants et des performances de l'OPC.

### **21 septembre 2023 :**

- Mise à jour réglementaire des informations précontractuelles SFDR dans l'annexe dédiée (ajout d'un paragraphe concernant les investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire) ; et
- Introduction d'une commission de souscription non acquise à l'OPCVM pour la classe « Z » à hauteur de 2,00% maximum.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

- **INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

**Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux**

Mandataire social	Nom des sociétés	Personne morale représentée	Nature de la fonction
<b>Vincent STRAUSS</b>	SICAV Comgest Monde		Président du Conseil d'Administration ; Administrateur
<b>Laurent DOBLER</b>	SICAV Comgest Monde		Directeur Général; Administrateur
	COMGEST S.A.		Directeur Général Délégué; Administrateur
<b>Wolfgang FICKUS</b>	Néant		
<b>Yann CARRE</b>	Néant		
<b>Jane RUSSELL</b>	Néant		
<b>Alexis MARION</b>	SICAV Comgest Monde	CARMF	Administrateur
<b>Jean-François CANTON</b>	SICAV Comgest Renaissance Europe		Administrateur
<b>Carole MASUCCI-COURTY</b>	Néant		

- **CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 AL. 2 DU CODE DE COMMERCE**

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la Sicav.

- **DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Sans objet pour les SICAV.

## ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

### Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Noms et Prénoms	Fonctions	Echéance de mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en.....)
<b>STRAUSS Vincent</b>	Président	Décembre 2023
<b>DOBLER Laurent</b>	Administrateur	Décembre 2026
	Directeur général	Décembre 2026
<b>FICKUS Wolfgang</b>	Administrateur	Décembre 2023
	Directeur Général Délégué	Décembre 2023
<b>OFIVALMO PARTENAIRES représenté par MASUCCI-COURTY Carole</b>	Administrateur	Décembre 2024
<b>CARMF représenté par MARION Alexis</b>	Administrateur	Décembre 2024
<b>COMGEST SA représenté par RUSSELL Jane</b>	Administrateur	Décembre 2024
<b>AGRICA EPARGNE représenté par CARRE Yann</b>	Administrateur	Décembre 2024
<b>CANTON Jean-François</b>	Administrateur	Décembre 2025
<b>PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT représenté par CABESSA Laure</b>	Commissaire aux comptes	Décembre 2023

### Biographies des Administrateurs de la SICAV

**Vincent STRAUSS** a rejoint Comgest S.A. en 1994 en tant que gérant de portefeuille et a lancé la stratégie marchés émergents. Il devient Président Directeur Général de Comgest en 2010, et prend ensuite sa retraite en 2016. Il est à ce jour Président du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors. Vincent a commencé sa carrière à la Direction Financière du Crédit Commercial de France avant d'être responsable de la gestion sur les marchés asiatiques à la Banque Indosuez (Paris). Il a été Directeur de la Batif puis Directeur de Multifinance International. Vincent est diplômé des HEC de l'université de Lausanne et titulaire d'un DEA de Sciences Economiques.

**Laurent DOBLER** est Directeur Général Délégué de Comgest S.A. Il a rejoint Comgest en 1991 en tant que gérant de portefeuille au sein de l'équipe Actions européennes. Il a commencé sa carrière à Genève en 1986 à la Banque Paribas, en tant qu'analyste et gérant de portefeuille, avant de rejoindre l'équipe de gestion de fonds genevoise de la Banque Privée Edmond de Rothschild, où il s'est spécialisé dans les actions européennes et japonaises. Titulaire d'une licence en Sciences économiques de la Sorbonne et d'un Master de Droit de l'Université de Paris II, Laurent est également diplômé en Finance et Politique fiscale de l'Institut d'Études Politiques (Sciences Po) de Paris.

**Wolfgang FICKUS** a rejoint Comgest en septembre 2012 et est membre du comité d'investissement. Il a débuté sa carrière en 1995 chez Paribas Asset Management à Paris en tant que gérant d'actions européennes. En 2000, il a rejoint WestLB où il a travaillé comme analyste de titres technologiques européens avant de diriger la recherche sur les petites et moyennes capitalisations en 2005. Wolfgang est diplômé de l'Université de Cologne (Allemagne) en administration des affaires (Diplom-Kaufmann) et a étudié à la London Business School. Il détient également un Master CEMS en gestion internationale et est titulaire du CFA® délivré par l'Institut CFA®.

**Jane RUSSELL** a rejoint Comgest en 2013 en tant que responsable des relations avec les investisseurs au Royaume-Uni et les consultants globaux. Jane a débuté sa carrière en finance et comptabilité, avant de passer à des rôles dans le domaine du business développement et gestion des relations clients. Elle a une expérience préalable chez Antin Infrastructure Partners (Paris), BNP Paribas (Dublin), Warakirri Asset Management et PricewaterhouseCoopers (Melbourne). Jane est diplômée de l'Université de Melbourne en Australie et est expert-comptable.

**Carole MASUCCI-COURTY** est actuellement gérante Mandat Institutionnel au sein de la Direction des gestions taux et diversifiée d'OFI Asset Management. Elle a rejoint OFI AM en 1997 en tant que gérante de portefeuille au sein de l'équipe Actions OPC et a occupé ensuite plusieurs postes en lien avec la gestion diversifiée et l'allocation d'actifs. Elle a commencé sa carrière en 1991 au Crédit Foncier de France comme gérante Actions Françaises. Carole Masucci-Courty est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques et d'un DEA en Monnaie Banque Finance de l'Université Panthéon-Assas.

**Alexis MARION** est médecin en activité, installé en libéral depuis 1987. Ancien pédiatre de la Ville de Paris et ancien interne des hôpitaux RP, il est Administrateur de la CARMF depuis 1999. Depuis 2015 il détient le poste de Secrétaire Général à la CARMF. Monsieur Marion détient un diplôme de médecine tropicale.

**Yann CARRE** est Gérant Multigestion chez Agricola Epargne qu'il a rejoint en 2020 après avoir été Responsable Reporting & Projets à la Direction Financière du Groupe Agricola. Yann commencé sa carrière chez Périclès Consulting avant de rejoindre l'équipe Gestion d'actifs/Assurance d'EY Advisory où il s'est spécialisé sur les problématiques de gestion d'actifs sous un prisme assurantiel. Yann est diplômé du Master de Finance de Marché et Gestion d'actifs de l'INSEEC.

**Jean-François CANTON** est l'un des deux co-fondateurs de Comgest. Il a quitté ses fonctions de dirigeant opérationnel en 2010, mais continue de contribuer en tant que membre du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors SAS, puis membre du Conseil des Associés (Board of Partners). Entre 2010 et 2018, il est membre du Comité Financier de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Fort d'une longue expérience en Asie, il a ouvert le premier fonds public actions asiatiques de Comgest en 1989, avant de gérer la stratégie actions internationales dès 1991. Avant de fonder Comgest, Jean-François a débuté sa carrière en gestion actions internationales à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris, avant de rejoindre la Banque Indosuez en tant que gérant de fonds senior, spécialisé dans les marchés actions du bassin Pacifique.

Nouveau représentant permanent de Comgest S.A. :

**Eva Fornadi** est analyste / gérante chez Comgest S.A. Elle a rejoint Comgest en 2005 en tant que gérante de portefeuille et analyste spécialiste des actions européennes. Elle co-gère les stratégies Europe Smaller Companies et Europe Opportunities. Eva est également membre non-exécutif du Conseil des Associés du groupe. Titulaire d'une licence d'Economie de l'Université Oxford Brookes (Royaume-Uni) elle détient également une licence d'Etudes commerciales de l'International Business School de Budapest.

## COMPTES DE L'EXERCICE

### • EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La valeur liquidative de l'action C qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 18,60 euros, ressort au 29 décembre 2023 à 19,19 euros.

La valeur liquidative de l'action I qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 19,59 euros, ressort au 29 décembre 2023 à 20,31 euros.

La valeur liquidative de l'action Z qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 19,01 euros, ressort au 29 décembre 2023 à 19,71 euros.

Nota bene : l'action A est inactive suite aux rachats des investisseurs.

Le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 53 010 905,6571 au 30 décembre 2022, s'établissait à 43 981 262,9388 au 29 décembre 2023.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 990 097 785,22 euros contre 1 302 343 316,40 euros au terme de l'exercice antérieur.

### • PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 5 293 073,51 euros.

#### - Actions « C » (FR0000292278)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 4 805 687,71 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

#### - Actions « I » (FR0011238344)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 285 834,08 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

#### - Actions « Z » (FR0013290863)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 201 551,72 euros

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif égal à -101 178 524,09 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

- Pour les **actions « C »** d'un montant de -95 642 590,21 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « I »** d'un montant de -3 189 698,48 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « Z »** d'un montant de -2 346 235,40 euros au compte de capital.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq exercices.

## **ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 22 avril 2024 à 9 heures, chez COMGEST SA – 17 square Edouard VII – 75009 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023 et approbation des comptes dudit exercice
2. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
3. Affectation des sommes distribuables de l'exercice.
4. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Vincent STRAUSS, pour une durée de quatre ans
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Wolfgang FICKUS, pour une durée de quatre ans
6. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 29 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 53 010 905,6571 au 30 décembre 2022, s'établissait à 43 981 262,9388 au 29 décembre 2023. A cette même date, l'actif net s'élevait à 846 259 558,54 euros contre 990 097 785,22 euros au terme de l'exercice antérieur.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 5 293 073,51 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- Pour les Actions « C » (FR0000292278)

D'affecter au compte de capital la somme de 4 805 687,71 euros

- Pour les Actions « I » (FR0011238344)

D'affecter au compte de capital la somme de 285 834,08 euros

- Pour les Actions « Z » (FR0013290863):

D'affecter au compte de capital la somme de 201 551,72 euros

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023, les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif égal à -101 178 524,09 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- Pour les Actions « C »

D'affecter au compte de capital la somme de -95 642 590,21 euros.

- Pour les Actions « I »

D'affecter au compte de capital la somme de -3 189 698,48 euros.

- Pour les Actions « Z »

D'affecter au compte de capital la somme de -2 346 235,40 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I, Z ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Vincent STRAUSS en tant qu'Administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2027.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Wolfgang FICKUS en tant qu'Administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2027.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au secrétaire de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

### 3. RAPPORT DE GESTION

Magellan C a progressé de +3,2% en 2023 contre une hausse de +6,1% pour son indice de comparaison, le MSCI Emerging Markets. Les classes I et Z de Magellan ont chacune affiché une hausse de +3,7% sur l'exercice sous revue.

L'année 2023 aura été marquée par des changements et des défis considérables. Elle a commencé dans un climat d'inquiétudes concernant l'ampleur et la durée des hausses des taux d'intérêt américains et les répercussions sur la croissance et les devises des économies émergentes. L'année a également débuté avec un enthousiasme débordant quant aux perspectives de reprise en Chine après la levée des restrictions liées à la pandémie de Covid. Mais, dans un cas comme dans l'autre, l'année s'est achevée sur un constat inverse. Les perspectives d'évolution des taux d'intérêt américains sont devenues plus favorables, avec la probabilité plus forte d'un atterrissage en douceur de l'économie, tandis que les performances de l'économie chinoise se sont révélées décevantes.

Les conséquences de la politique monétaire des marchés développés sur les marchés émergents ont été doubles cette année.

Tout d'abord, les pays sensibles à la croissance mondiale, tels que Taiwan et la Corée du Sud, avec leurs importants secteurs de la technologie, ont oscillé en fonction du degré de pessimisme concernant les prévisions d'inflation et, par conséquent, de politique monétaire des marchés développés. Le secteur de la technologie a été soutenu par la réduction sans précédent des capacités de production de DRAM (mémoire vive dynamique), tandis que l'IA (intelligence artificielle) a contribué au rebond de titres tels que TSMC et ASML. Ensuite, les pays plus orientés vers leur marché intérieur, notamment l'Inde, le Mexique et, dans une moindre mesure, le Brésil, ont bénéficié de leur profil défensif, avec une forte hausse des valeurs du secteur de la consommation non cyclique telles que Britannia, FEMSA et Wal-Mart de Mexico. En parallèle, les pays d'Amérique latine ont vu leur PIB progresser, notamment le Mexique qui commence à récolter les fruits du phénomène de relocalisation de proximité (« nearshoring ») au détriment de la Chine, tandis que le très important secteur agricole brésilien a dépassé les attentes et contribué à stimuler l'économie et les exportations.

Nous nous attendions à ce que la Chine se comporte beaucoup mieux, avec des comparaisons d'une année sur l'autre favorables, une nette reprise de la consommation permettant une hausse des BPA et une valorisation faible par les marchés. Le marché chinois s'est malheureusement replié en 2023, principalement à cause d'inquiétudes concernant les perspectives de croissance du pays et des tensions géopolitiques croissantes qui ont comprimé les valorisations et provoqué une baisse généralisée des BPA. Alibaba et Tencent ont pesé sur la performance du portefeuille en raison de mesures gouvernementales et réglementaires défavorables. Par ailleurs, les investigations anticorruption menées par les autorités ont pénalisé Shandong Weigao, une entreprise du secteur médical, et nous avons considérablement réduit notre exposition à ce titre au cours de l'année. Nous nous sommes également retirés préventivement de Lepu Medical et avons cédé LG H&H en raison d'une distribution médiocre et d'une gamme de produits de plus en plus inadaptée.

En dehors de la Chine, LG Chem, producteur de batteries pour véhicules électriques, a été l'un des principaux freins à la performance. L'entreprise a décroché de gros contrats, notamment aux États-Unis. Toutefois, les tendances sectorielles à court et moyen terme en matière de volume et de prix ont conduit à une révision à la baisse des BPA. Enfin, une nouvelle analyse approfondie du fabricant de jeux sud-coréen NCsoft a conduit à sa sortie du portefeuille. Nous estimons que la qualité de l'entreprise s'est détériorée, avec un pipeline de jeux relativement pauvre et une structure d'incitation qui ne correspond pas à nos attentes. Malgré une contribution déjà négative, les baisses de cours qui ont suivi ont justifié notre cession.

Tout au long de l'année 2023, notre objectif a été d'agir de manière préventive face aux préoccupations croissantes concernant la qualité des entreprises et les perspectives de bénéfices, afin de nous assurer que les entreprises dans lesquelles nous investissons peuvent offrir les croissances à deux chiffres de BPA que nous attendons, dans les environnements difficiles comme dans les plus favorables. Cela implique également d'identifier des équipes de direction honnêtes et fiables qui ont la vision et les compétences nécessaires pour diriger leurs entreprises. La meilleure solution consiste à trouver des entreprises qui tirent profit d'environnements difficiles sur le plan concurrentiel, comme Localiza au Brésil, qui, grâce à son excellence opérationnelle, à une bonne gestion de son bilan et à l'utilisation de la technologie, a continué à gagner des parts sur le marché de la location de voitures année après année.

Nous retrouvons des profils similaires dans des entreprises telles que Wal-Mart de Mexico, Globant, MercadoLibre, Delta Electronics et TSMC, qui ont toutes contribué positivement à la performance du portefeuille cette année. Mobiles World Group, ASML, Britannia et Infosys, acquises en 2023, présentent selon nous des caractéristiques comparables. Les positions sur FEMSA, BBSE et NetEase, qui ont toutes fortement contribué à la performance en 2023, ont été réduites pour des raisons de valorisation et de gestion du risque. En revanche, nous avons renforcé nos positions sur Globant et WEG au cours de l'année et avons ajouté Maruti Suzuki au portefeuille. Ces trois positions offrent une exposition à des secteurs et des zones géographiques très différents, ce qui permet de diversifier le risque.

Enfin, nous avons cédé les entreprises dont les résultats s'avéraient décevants et dont les perspectives étaient devenues plus floues. Ainsi, Falabella, détaillant chilien, a été vendue, de même que les entreprises chinoises Wuxi Biologics, Bafang Electric et China Resources Gas.

Si nos dernières analyses concernant l'économie américaine et l'inflation et la réponse apportée par la Réserve fédérale américaine s'avèrent correctes, la situation devrait s'améliorer sur les marchés émergents et leurs devises, avec pour principales réserves l'inflation et le contexte géopolitique. L'Amérique latine et notamment Wal-Mart de Mexico et FEMSA dans le portefeuille devraient continuer à profiter du « nearshoring ». Au Brésil, la croissance devrait être de plus en plus tirée par la consommation, ce qui devrait profiter aux titres MercadoLibre, Localiza et B3. Les entreprises exportatrices compétitives au niveau mondial, en particulier Delta Electronics, Samsung Electronics, TSMC et Globant, devraient bénéficier de perspectives de croissance mondiale plus favorables. Par ailleurs, nos positions hors indice Mobile World Group et Vinamilk devraient profiter du redressement de l'économie vietnamienne et des résultats positifs de leurs récentes initiatives. Enfin, les perspectives en matière de BPA des titres indiens en portefeuille semblent prometteuses. Ainsi, nous nous attendons à ce que HDFC Bank, qui a connu une année 2023 difficile à la suite de sa fusion, profite de plus en plus des résultats à long terme des réformes économiques indiennes, qui se traduiront par une croissance forte et durable.

La Chine devrait, selon nous, rester un marché difficile en raison des politiques économiques menées, de la faible confiance des consommateurs, des niveaux d'endettement élevés et d'un marché immobilier qui continuera d'être un frein. Il est possible que la baisse du marché liée à ces risques soit sur le point de s'achever, alors que la participation des investisseurs est limitée. Malgré la défiance suscitée par ce marché, la Chine compte toujours des entreprises de grande qualité dont les bénéficiaires restent relativement insensibles aux évolutions économiques et politiques. C'est notamment le cas de Kweichow Moutai et de Inner Mongolia Yili. Bien que les commandes intérieures de Shenzhen Mindray aient été affectées à court terme par la campagne anticorruption du gouvernement, les ventes de ses dispositifs médicaux devraient se redresser en raison de la demande accumulée, tandis que les 40% de revenus générés à l'international témoignent de la qualité et de la valeur de ses équipements médicaux.

L'équipe a mené des recherches approfondies sur le terrain en 2023. Une journée entière a été consacrée à des entretiens avec différentes divisions de l'une de nos plus grandes participations, FEMSA, au Mexique. Nous avons passé trois jours au Brésil, en Argentine et en Uruguay à discuter avec différents représentants, dont les directeurs techniques, de MercadoLibre et de Globant, ce qui a renforcé notre opinion positive sur ces deux entreprises.

Le portefeuille est composé de ce que nous considérons être des entreprises de croissance de grande qualité, à la fois orientées vers leurs marchés domestiques et exposées à l'international. De ce fait, les perspectives de croissance des bénéficiaires pour 2024 sont nettement supérieures à la tendance historique. Compte tenu de la possibilité de voir les actions de croissance surperformer les actions « value » à mesure que les taux d'intérêt diminuent et que la croissance se redresse, nous avons bon espoir que cette forte croissance des BPA transparaîsse dans la performance du portefeuille.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SUZUKI MOTOR CORP	1 100 459,16	31 751 800,78
MARUTI SUZUKI INDIA LTD	30 617 398,00	1 699 517,70
NCISOFT CORPORATION	755 429,84	25 291 477,93
SHANDONG WEIGAO GROUP MEDICAL POLYMER CO LTD	2 785 931,80	22 654 769,63
LG H&H	1 392 490,32	23 149 489,88
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	11 385 512,29	10 816 717,36
COGNIZANT TECHN.SOLUTIONS CORP CLA	114 111,76	20 551 193,84
FOMENTO ECONOMICO UNITS ADR		20 202 213,77
BB SEGURIDADE PARTICIPACOES		18 948 555,74
WALMART DE MEXICO SA DE CV	15 347 695,70	2 389 594,72

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES**

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par le gestionnaire financier après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

### **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille détient 38 389 435,48 € d'OPCVM gérés par les entités du groupe Comgest SA.

### **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

« MAGELLAN » prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

### **INFORMATIONS SFDR ET TAXONOMIE**

#### Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport

### **POLITIQUE DE REMUNERATION**

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration. Son objectif est :

- de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et des pratiques de rémunération en ligne avec ses objectifs d'intégration des risques en matière de durabilité dans sa stratégie d'investissement ; et
- d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la réglementation applicable.

La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération ;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle ; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement d'une partie de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la Société de gestion.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2022/2023 (du 01/10/2022 au 30/09/2023) :

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	8 800 702	124
Rémunérations variables	8 275 524	124
<b>Rémunération globale</b>	<b>17 076 226</b>	<b>124</b>

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2022/2023 :

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	3 048 884	32
Rémunérations variables	4 199 921	32
<b>Rémunération globale</b>	<b>7 248 805</b>	<b>32</b>

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2022/2023 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 189 352	21
Rémunérations variables	2 641 026	21
<b>Rémunération globale</b>	<b>4 830 378</b>	<b>21</b>

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A.

17, square Edouard VII 75009 Paris

Tél. : 01 44 94 19 00

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**MAGELLAN**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
COMGEST SA  
17, Square Edouard VII  
75009 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable MAGELLAN relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MAGELLAN

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels relative à la valorisation des « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé ». Cette note précise les modalités de valorisation d'actifs exposés à la Russie représentant 0,00 % de l'actif net et dont le prix de revient représente 4,77% de l'actif net de la SICAV au 29 décembre 2023.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.02.27 17:48:54 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 29 décembre 2023**

**MAGELLAN**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
COMGEST SA  
17, Square Edouard VII  
75009 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.02.27 17:48:47 +0100

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

**ACTIF**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>833 451 225,92</b>	<b>951 611 615,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>795 061 790,44</b>	<b>905 066 383,24</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	795 061 790,44	905 066 383,24
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>38 389 435,48</b>	<b>46 545 231,76</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	38 389 435,48	46 545 231,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 467 433,60</b>	<b>796 289,38</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 467 433,60	796 289,38
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>16 161 393,85</b>	<b>42 253 618,20</b>
Liquidités	16 161 393,85	42 253 618,20
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>851 080 053,37</b>	<b>994 661 522,58</b>

## PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	942 145 009,12	1 004 658 160,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-101 178 524,09	-16 248 994,44
Résultat de l'exercice (a,b)	5 293 073,51	1 688 619,39
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>846 259 558,54</b>	<b>990 097 785,22</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>4 820 494,83</b>	<b>4 563 737,36</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 820 494,83	4 563 737,36
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>851 080 053,37</b>	<b>994 661 522,58</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	376 290,02	79 661,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	20 827 893,68	19 271 079,46
Produits sur obligations et valeurs assimilées	91 713,03	
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>21 295 896,73</b>	<b>19 350 740,82</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		195 636,49
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>195 636,49</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>21 295 896,73</b>	<b>19 155 104,33</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	15 256 202,17	17 359 127,83
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>6 039 694,56</b>	<b>1 795 976,50</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-746 621,05	-107 357,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>5 293 073,51</b>	<b>1 688 619,39</b>

**I. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

**Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

**Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

**Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays, - des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays,
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie.

Le fonds est investi dans les actions suivantes représentant 0,00 % de l'actif et dont le prix de revient représente 4,77% de l'actif le 29 décembre 2023.

US87238U2033	TCS GROUP HOLDING GDR
RU000A0JR4A I	MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD
RU000A0JSQ90	DETSKY MIR PJSC

Compte tenu de la nature de ces titres dans le portefeuille du fonds, la société de gestion a décidé de les valoriser à zéro depuis le 7 mars 2022.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

**Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :**

**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

## **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013290863 - Action MAGELLAN Z : Taux de frais maximum de 1,30 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST,

FR0011238344 - Action MAGELLAN I : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST,

FR0000292278 - Action MAGELLAN C : Taux de frais maximum de 1,75 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST.

### **Swing pricing**

#### **Méthode d'ajustement « Swing Pricing » de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement.

Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la Sicav, COMGEST S.A. se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de *Swing Pricing*, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des actionnaires sur l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par COMGEST S.A. en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

La Sicav émettant plusieurs catégories d'actions, la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories d'actions de la Sicav.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par COMGEST S.A. et revus de façon périodique.

En cas d'application du mécanisme de « Swing Pricing », la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux actionnaires de la Sicav.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action MAGELLAN C	Capitalisation	Capitalisation
Action MAGELLAN I	Capitalisation	Capitalisation
Action MAGELLAN Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>990 097 785,22</b>	<b>1 302 343 316,40</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	56 551 795,74	102 068 916,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-232 674 059,46	-204 925 857,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 721 154,83	55 174 182,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-121 383 042,91	-86 308 728,93
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-18 178,01	246 232,13
Différences de change	-46 070 840,01	15 541 345,86
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	163 995 248,58	-195 837 597,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	59 994 531,88	-104 000 716,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	104 000 716,70	-91 836 880,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 039 694,56	1 795 976,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>846 259 558,54</b>	<b>990 097 785,22</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							16 161 393,85	1,91
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	16 161 393,85	1,91								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 HKD		Devise 3 CNY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 16 077 545,38	13,72	124 256 881,02	14,68	93 475 871,06	11,05	451 521 588,88	53,35
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	20 000 777,61	2,36						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	180 804,33	0,02					661 038,34	0,08
Comptes financiers					8 906 222,11	1,05	125 683,29	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	512 020,31
	Souscriptions à recevoir	113 570,62
	Coupons et dividendes en espèces	841 842,67
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 467 433,60</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	1 450 093,45
	Frais de gestion fixe	3 370 401,38
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 820 494,83</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 353 061,23</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action MAGELLAN C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	2 865 521,8531	55 589 356,17
Actions rachetées durant l'exercice	-9 386 587,5978	-180 976 131,73
Solde net des souscriptions/rachats	-6 521 065,7447	-125 386 775,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	41 668 045,1325	
<b>Action MAGELLAN I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	7 133,8500	147 928,67
Actions rachetées durant l'exercice	-2 100 848,1484	-42 735 978,09
Solde net des souscriptions/rachats	-2 093 714,2984	-42 588 049,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 315 763,2763	
<b>Action MAGELLAN Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	41 011,1846	814 510,90
Actions rachetées durant l'exercice	-455 873,8598	-8 961 949,64
Solde net des souscriptions/rachats	-414 862,6752	-8 147 438,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	997 454,5300	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action MAGELLAN C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action MAGELLAN I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action MAGELLAN Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action MAGELLAN C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	14 388 682,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action MAGELLAN I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	562 734,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action MAGELLAN Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	304 785,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,24
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			38 389 435,48
	IE00BD5HXG36	COMGEST GROWTH GREATER CHINA EUR I CAP	16 849 268,38
	IE00B03DF997	COMGEST GROWTH INDIA USD CAP	17 272 056,52
	IE00BYLPL28	COMGEST GROWTH LATIN AMERICA EUR I ACC CLASS	1 539 389,49
	IE00B64CBB12	COMGEST GROWTH LATIN AMER-USD C	2 728 721,09
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>38 389 435,48</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	5 293 073,51	1 688 619,39
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>5 293 073,51</b>	<b>1 688 619,39</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action MAGELLAN C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 805 687,71	1 116 761,00
<b>Total</b>	<b>4 805 687,71</b>	<b>1 116 761,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action MAGELLAN I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	285 834,08	417 776,16
<b>Total</b>	<b>285 834,08</b>	<b>417 776,16</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action MAGELLAN Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	201 551,72	154 082,23
<b>Total</b>	<b>201 551,72</b>	<b>154 082,23</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-101 178 524,09	-16 248 994,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-101 178 524,09</b>	<b>-16 248 994,44</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action MAGELLAN C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-95 642 590,21	-14 708 586,29
<b>Total</b>	<b>-95 642 590,21</b>	<b>-14 708 586,29</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action MAGELLAN I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 189 698,48	-1 098 779,69
<b>Total</b>	<b>-3 189 698,48</b>	<b>-1 098 779,69</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action MAGELLAN Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 346 235,40	-441 628,46
<b>Total</b>	<b>-2 346 235,40</b>	<b>-441 628,46</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 060 947 338,97</b>	<b>2 091 528 051,63</b>	<b>1 302 343 316,40</b>	<b>990 097 785,22</b>	<b>846 259 558,54</b>
<b>Action MAGELLAN A en EUR</b>					
Actif net	661 412 687,79				
Nombre de titres	273 267,9242				
Valeur liquidative unitaire	2 420,38				
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	82,01				
Distribution unitaire sur résultat	47,47				
Crédit d'impôt unitaire	1 373 071,43				
<b>Action MAGELLAN C en EUR</b>					
Actif net	2 039 814 241,34	1 859 373 326,91	1 152 988 616,67	896 418 180,90	799 863 929,34
Nombre de titres	81 885 131,6887	70 482 729,3691	51 570 875,2809	48 189 110,8772	41 668 045,1325
Valeur liquidative unitaire	24,91	26,38	22,35	18,60	19,19
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,84	0,75	1,06	-0,30	-2,29
Capitalisation unitaire sur résultat	0,13	0,14		0,02	0,11
<b>Action MAGELLAN I en EUR</b>					
Actif net	203 545 986,67	113 054 055,80	98 100 041,01	66 817 534,14	26 734 732,98
Nombre de titres	7 873 766,7579	4 106 860,2603	4 184 794,0230	3 409 477,5747	1 315 763,2763
Valeur liquidative unitaire	25,85	27,52	23,44	19,59	20,31
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,87	0,79	1,11	-0,32	-2,42
Capitalisation unitaire sur résultat	0,26	0,26	0,12	0,12	0,21

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action MAGELLAN Z en EUR</b>					
Actif net	156 174 423,17	119 100 668,92	51 254 658,72	26 862 070,18	19 660 896,22
Nombre de titres	6 212 561,7224	4 453 442,7775	2 251 745,8504	1 412 317,2052	997 454,5300
Valeur liquidative unitaire	25,13	26,74	22,76	19,01	19,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,85	0,76	1,08	-0,31	-2,35
Capitalisation unitaire sur résultat	0,24	0,24	0,11	0,10	0,20

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>AFRIQUE DU SUD</b>				
DISCOVERY HOLDINGS	ZAR	3 742 402	26 617 510,72	3,15
SANLAM LIMITED	ZAR	4 208 194	15 165 188,54	1,79
<b>TOTAL AFRIQUE DU SUD</b>			<b>41 782 699,26</b>	<b>4,94</b>
<b>BRESIL</b>				
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO	BRL	4 730 600	12 827 221,65	1,51
BB SEGURIDADE PARTICIPACOES	BRL	4 616 175	28 948 143,15	3,42
LOCALIZA RENT A CAR	BRL	2 545 918	30 175 529,92	3,57
LOCALIZA RENT A CAR RTS 05-02-24	BRL	9 139	34 062,93	0,01
WEG SA COM NPV	BRL	3 857 700	26 535 414,42	3,14
<b>TOTAL BRESIL</b>			<b>98 520 372,07</b>	<b>11,65</b>
<b>CHINE</b>				
INNER MONG.YILI INDUSTRIAL S.A	CNY	9 597 584	32 770 266,01	3,87
KWEICHOW MOUTAI A	CNY	72 100	15 884 381,70	1,88
MIDEA GROUP CO LTD-A	CNY	3 641 406	25 391 862,78	3,00
NETEASE INC	HKD	1 798 105	29 309 168,83	3,47
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	2 317 000	9 495 516,33	1,12
SANY HEAVY INDUSTRY S.A	CNY	3 862 000	6 787 978,66	0,80
SHANDONG WEIGAO GROUP MEDICAL POLYMER CO LTD	HKD	4 611 600	4 068 547,78	0,48
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	CNY	340 804	12 641 381,91	1,49
<b>TOTAL CHINE</b>			<b>136 349 104,00</b>	<b>16,11</b>
<b>CHYPRE</b>				
TCS GROUP HOLDING GDR	USD	40 541		
<b>TOTAL CHYPRE</b>				
<b>COREE DU SUD</b>				
LG CHEMICAL	KRW	46 893	16 447 568,49	1,94
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	865 654	47 764 709,08	5,65
<b>TOTAL COREE DU SUD</b>			<b>64 212 277,57</b>	<b>7,59</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
MERCADOLIBRE	USD	28 461	40 490 290,99	4,78
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>40 490 290,99</b>	<b>4,78</b>
<b>HONG-KONG</b>				
AIA GROUP	HKD	3 438 000	27 122 963,22	3,21
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	285 400	8 867 310,09	1,05
<b>TOTAL HONG-KONG</b>			<b>35 990 273,31</b>	<b>4,26</b>
<b>ILES CAIMANS</b>				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	1 597 804	14 003 881,68	1,66
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	922 200	31 389 493,09	3,71
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>45 393 374,77</b>	<b>5,37</b>
<b>INDE</b>				
BRITANNIA IND --- REGISTERED SHS	INR	87 563	5 085 294,52	0,60
HDFC BANK LTD	INR	2 232 628	41 514 733,51	4,91
INFOSYS TECHNOLOGIES LTD ADR	USD	503 735	8 381 522,93	0,99
MARUTI SUZUKI INDIA LTD	INR	268 944	30 142 443,72	3,56
<b>TOTAL INDE</b>			<b>85 123 994,68</b>	<b>10,06</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>JAPON</b>				
LASERTEC	JPY	31 500	7 518 322,16	0,89
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>7 518 322,16</b>	<b>0,89</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
GLOBANT SA	USD	68 592	14 777 100,58	1,74
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>14 777 100,58</b>	<b>1,74</b>
<b>MEXIQUE</b>				
FOMENTO ECONOMICO UNITS ADR	USD	444 306	52 428 630,88	6,19
GRUPO AEROPORTUARIO PACIFICO B	MXN	512 832	8 126 435,44	0,96
WALMART DE MEXICO SA DE CV	MXN	9 674 500	37 013 688,41	4,37
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>97 568 754,73</b>	<b>11,52</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	14 273	9 729 904,10	1,15
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>9 729 904,10</b>	<b>1,15</b>
<b>RUSSIE</b>				
DETSKY MIR PJSC	RUB	10 363 400		
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD	RUB	12 231 210		
<b>TOTAL RUSSIE</b>				
<b>TAIWAN</b>				
DELTA ELECTRONIIC INDUSTRIAL	TWD	4 459 000	41 233 148,24	4,87
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	3 039 261	53 161 125,68	6,28
<b>TOTAL TAIWAN</b>			<b>94 394 273,92</b>	<b>11,15</b>
<b>VIETNAM</b>				
MOBILE WORLD SHS	VND	6 199 400	9 900 157,05	1,17
VIETNAM DAIRY PRODUCT	VND	5 277 300	13 310 891,25	1,57
<b>TOTAL VIETNAM</b>			<b>23 211 048,30</b>	<b>2,74</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>795 061 790,44</b>	<b>93,95</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>795 061 790,44</b>	<b>93,95</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>IRLANDE</b>				
COMGEST GROWTH GREATER CHINA EUR I CAP	EUR	291 409	16 849 268,38	1,99
COMGEST GROWTH INDIA USD CAP	USD	281 867	17 272 056,52	2,04
COMGEST GROWTH LATIN AMERICA EUR I ACC CLASS	EUR	134 797,679	1 539 389,49	0,19
COMGEST GROWTH LATIN AMER-USD C	USD	331 969,356	2 728 721,09	0,32
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>38 389 435,48</b>	<b>4,54</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>38 389 435,48</b>	<b>4,54</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>38 389 435,48</b>	<b>4,54</b>
<b>Créances</b>			<b>1 467 433,60</b>	<b>0,17</b>
<b>Dettes</b>			<b>-4 820 494,83</b>	<b>-0,57</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>16 161 393,85</b>	<b>1,91</b>
<b>Actif net</b>			<b>846 259 558,54</b>	<b>100,00</b>
<b>Action MAGELLAN C</b>	<b>EUR</b>	<b>41 668 045,1325</b>		<b>19,19</b>
<b>Action MAGELLAN I</b>	<b>EUR</b>	<b>1 315 763,2763</b>		<b>20,31</b>
<b>Action MAGELLAN Z</b>	<b>EUR</b>	<b>997 454,5300</b>		<b>19,71</b>

## 7. ANNEXE(S)

**Objectif** : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### MAGELLAN I

COMGEST S.A.

FR0011238344

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 21 septembre 2023

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2014/91/UE.

**Durée** 99 ans.

**Objectifs** L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. Le produit est en permanence investi et/ou exposé, à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés. Le produit peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Il s'agit d'obligations convertibles émises par les sociétés cotées (dette privée), susceptibles de ne pas avoir de notation, exposées sur les marchés boursiers des pays émergents et des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de l'Union Européenne dans un but de placement de trésorerie. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographiques, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Emerging Markets.

**Investisseurs de détail visés** Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

**SFDR** Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 15% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

**Affectation des sommes distribuables** Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

**Dépositaire** CACEIS Bank

**Information concernant le produit** Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com). Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

**Risque de liquidité** : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes

## Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
<b>Minimum</b>	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	2 550 EUR	2 610 EUR
	Rendement annuel moyen	-74,5 %	-23,6 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 230 EUR	7 170 EUR
	Rendement annuel moyen	-27,7 %	-6,4 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 180 EUR	12 460 EUR
	Rendement annuel moyen	1,8 %	4,5 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14 060 EUR	15 730 EUR
	Rendement annuel moyen	40,6 %	9,5 %

**Scénario défavorable:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Octobre 2017 et Octobre 2022.

**Scénario intermédiaire:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Août 2015 et Août 2020.

**Scénario favorable:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Janvier 2013 et Janvier 2018.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 ans	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	157 EUR	1 007 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	1,6 %	1,6 %

\* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.1% avant déduction des coûts et de 4.5% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.39% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	139 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	18 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: [www.comgest.com](http://www.comgest.com).

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - [www.comgest.com](http://www.comgest.com) - [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com)

## Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 10 dernières années et scénarios de performance précédents: [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### MAGELLAN Z

COMGEST S.A.

FR0013290863

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 21 septembre 2023

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2014/91/UE.

**Durée** 99 ans.

**Objectifs** L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. Le produit est en permanence investi et/ou exposé, à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés. Le produit peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Il s'agit d'obligations convertibles émises par les sociétés cotées (dette privée), susceptibles de ne pas avoir de notation, exposées sur les marchés boursiers des pays émergents et des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de l'Union Européenne dans un but de placement de trésorerie. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographiques, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Emerging Markets.

**Investisseurs de détail visés** Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

**SFDR** Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 15% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

**Affectation des sommes distribuables** Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

**Dépositaire** CACEIS Bank

**Information concernant le produit** Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com). Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

**Risque de liquidité :** Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes

## Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
<b>Minimum</b>	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	2 540 EUR	2 590 EUR
	Rendement annuel moyen	-74,6 %	-23,7 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 080 EUR	7 010 EUR
	Rendement annuel moyen	-29,2 %	-6,9 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 910 EUR	11 540 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,9 %	2,9 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	13 780 EUR	15 330 EUR
	Rendement annuel moyen	37,8 %	8,9 %

**Scénario défavorable:** Ce type de scénario s'est produit entre Octobre 2017 et Octobre 2022 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

**Scénario intermédiaire:** Ce type de scénario s'est produit entre Août 2016 et Août 2021 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

**Scénario favorable:** Ce type de scénario s'est produit entre Février 2016 et Février 2021 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	358 EUR	1 163 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	3,6 %	2,1 %

\* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.0% avant déduction des coûts et de 2.9% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez avoir à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels	200 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.44% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	141 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	17 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: [www.comgest.com](http://www.comgest.com).

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - [www.comgest.com](http://www.comgest.com) - [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com)

## Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 5 dernières années et scénarios de performance précédents: [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

## ANNEXE IV

### Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

	<b>Dénomination du produit :</b> Magellan	<b>Identifiant d'entité juridique :</b> 969500BPQVGLNSYY5B13		
<p>Par <b>investissement durable</b>, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p> <p>La <b>taxinomie de l'UE</b> est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'<b>activités économiques durables sur le plan environnemental</b>. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.</p>	<b>Caractéristiques environnementales et/ou sociales</b>			
	<b>Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?</b>			
	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>		
	<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ____%	<input checked="" type="checkbox"/>	Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 37,79% d'investissements durables
	<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	
<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ____%	<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif social	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>	
	<b>Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?</b>			
<p>Les <b>indicateurs de durabilité</b> permettent d'évaluer la manière dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.</p>	<p>Les caractéristiques environnementales ou sociales de la SICAV ont été atteintes en ciblant et en investissant dans des sociétés ayant une qualité ESG globale positive.</p> <p>Afin de faciliter la sélection des sociétés dotées d'une qualité ESG globale positive, la Société de gestion a effectué une Analyse ESG du marché pour identifier et exclure les sociétés présentant les critères ESG les plus faibles de l'univers investissable. Cela s'est traduit par une réduction de l'univers investissable d'au moins de 20 %. Cette analyse ESG a été appliquée à au moins 90 % des sociétés détenues en portefeuille.</p> <p>De plus, tout au long de la période de référence, la Société de gestion a également appliqué une politique d'exclusion afin d'exclure tout investissement dans : (i) les entreprises présentant des caractéristiques sociales négatives, notamment les entreprises qui (a) fabriquent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes biologiques/chimiques, de l'uranium appauvri, des armes nucléaires, du phosphore blanc, des fragments non détectables et des lasers aveuglants (&gt; 0 % du chiffre d'affaires), (b) fabriquent et/ou distribuent des armes conventionnelles (&gt;10 % du chiffre d'affaires), (c) sont impliquées dans la fabrication et/ou la</p>			

distribution directes de tabac (> 5 % du chiffre d'affaires), et (d) commettent de graves violations du Pacte mondial des Nations unies et ne présentent aucune perspective d'amélioration ; et (ii) les entreprises présentant des caractéristiques environnementales négatives, notamment les exploitants de mines de charbon thermique (>0 % du chiffre d'affaires) et les producteurs d'électricité dont le bouquet énergétique comprenant du charbon dépasse des seuils relatifs ou absolus définis (et dont la production ou le chiffre d'affaires basé sur le charbon était égal ou supérieur à 20 % ou les producteurs d'électricité dont la capacité existante basée sur le charbon était égale ou supérieure à 5 GW), sans stratégie de sortie du charbon.

**Concernant les investissements durables, vous trouverez ci-dessous la liste des objectifs environnementaux (énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 202/852) et la liste des objectifs sociaux auxquels ont contribué les investissements durables de la SICAV :**

### **1. Objectifs environnementaux :**

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- (i) l'atténuation du changement climatique,
- (ii) l'adaptation au changement climatique, et
- (iii) la transition vers une économie circulaire.

### **2. Objectifs sociaux :**

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs sociaux suivants :

- (i) la promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux, et
- (ii) une communauté inclusive et durable.

### **● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité**

A fin décembre 2023, la SICAV a atteint les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, y compris :

- (i) au moins 100 % des sociétés détenues en portefeuille avaient une note ESG dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par la Société de gestion ;
- (ii) aucune des sociétés détenues en portefeuille n'était impliquée dans des activités exclues ; et
- (iii) 37,79% des actifs sont considérés, de l'avis de la Société de gestion, comme des investissements durables.

Le respect des politiques d'exclusion fait l'objet de contrôle avant et après investissement et les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre.

### **● ...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	<p>La performance des indicateurs de durabilité concernant les points (i) et (ii) a été similaire à celle du rapport de la période précédente se clôturant à fin décembre 2022, avec une même application des politiques d'exclusion et de l'Analyse ESG.</p> <p>La proportion d'investissements durables sur la période a légèrement augmenté (37,79%) par rapport à la période précédente (33,91%).</p>
	<p>● <b>Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?</b></p>
	<p>La SICAV a investi 37,79% de ces actifs dans des investissements durables qui ont contribué à des objectifs environnementaux ou sociaux listés ci-dessus.</p> <p><b>Description de la manière dont les investissements durables ont contribué aux objectifs d'investissements durables</b></p> <p>La contribution des investissements durables aux objectifs environnementaux et/ou sociaux énumérés ci-dessus est mesurée par la Société de gestion à l'aide d'une analyse exclusive.</p> <p><b>Pour les objectifs sociaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités commerciales qui contribuent à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD n° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 16)<sup>1</sup>.</li> </ul> <p><b>Pour les objectifs environnementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques éligibles à la taxinomie.</li> <li>- au moins 5 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques potentiellement<sup>2</sup> alignées sur la taxinomie.</li> </ul>
<p><b>Les principales incidences négatives</b> correspondent aux incidences négatives les plus significatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.</p>	<p>● <b>Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisées n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?</b></p> <p>Une évaluation a été effectuée pour veiller à ce que les investissements identifiés comme contribuant à un ou plusieurs des objectifs environnementaux et/ou sociaux ci-dessus ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs.</p> <p>Pour ce faire, la Société de gestion a assuré l'évaluation et le suivi des 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PAIs ») et, dans la mesure du possible, des indicateurs facultatifs pertinents mentionnés à l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR (UE 2022/1288). Elle a également cherché à s'assurer que ces investissements étaient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p>

<sup>1</sup> ODD 2 – Éliminer la faim, ODD 3 – Bonne santé et bien-être, ODD 4 – Éducation de qualité, ODD 6 – Eau propre et assainissement, ODD 7 – Énergie propre et abordable, ODD 8 – Travail décent et croissance économique, ODD 9 – Industrie, Innovation et Infrastructure, ODD 11 – Villes et communautés durables, ODD 12 – Consommation et production responsables et ODD 16 – Paix, Justice

<sup>2</sup> Cette évaluation est basée sur des estimations et ne s'appuie pas sur des données communiquées par l'entreprise.

	<p>--- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?</p>
	<p>Les 14 principaux indicateurs d'incidence négative obligatoires ont été examinés par la Société de gestion dans le cadre de son évaluation des investissements durables. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est également appuyée sur une évaluation qualitative en utilisant des informations provenant directement de l'entreprise ou de ses propres recherches lorsque des données quantitatives n'étaient pas disponibles.</p> <p>Pour les investissements durables appartenant à des secteurs considérés comme matériels, la Société de gestion a également évalué certains indicateurs facultatifs pertinents afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p>
	<p>--- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :</p>
	<p>Pour s'assurer que les investissements durables étaient en conformité avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les "Principes directeurs"), la Société de gestion a examiné et a évalué les résultats obtenus de la revue des PAIs 10 (Violations des Principes directeurs) et 11 (Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des Principes directeurs) afin de s'assurer que les investissements durables de la SICAV n'avaient pas violés les Principes directeurs des Nations Unies au cours de la période de référence et qu'ils avaient mis en place des processus et des mécanismes de conformité pour aider à respecter les Principes directeurs. En l'absence de données, les équipes d'investissement ont procédé à leur propre évaluation qualitative en examinant des informations supplémentaires, notamment les politiques et procédures des sociétés concernées, les controverses signalées par des fournisseurs tiers, l'adhésion des sociétés concernées au Pacte mondial des Nations Unies ou les rapports des ONG.</p>
	<p>La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.</p> <p>Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>
	<p><b>Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?</b></p>
	<p>La SICAV a pris en compte les principaux impacts négatifs ("PAI") sur les facteurs de durabilité en évaluant et en surveillant les 14 indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs (PAIs) mentionnés à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est appuyée sur des informations provenant directement de l'entreprise ou sur ses propres recherches et connaissances de l'industrie ou du secteur concerné pour évaluer les 14 principaux impacts négatifs obligatoires.</p> <p>L'équipe d'investissement a examiné et pris en considération les 14 indicateurs obligatoires du PAI. Les analystes ESG et les analystes d'entreprise ont mené des activités d'engagement auprès des entreprises en portefeuille afin de les encourager à améliorer la divulgation d'information sur le climat et afin qu'elles établissent une feuille de route fiable pour les objectifs « net zéro ». En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les principaux émetteurs du portefeuille</p>

sont des entreprises actives dans des secteurs à fortes émissions et dont les émissions sont donc inhérentes à leur activité. L'équipe d'investissement continuera à suivre leurs progrès.

En ce qui concerne la biodiversité et l'eau, la couverture des données et la divulgation d'information des entreprises restent faibles. La Société de gestion continuera à mener des activités d'engagements auprès des entreprises en portefeuille pour qu'elles divulguent mieux les informations nécessaires. Pour le PAI 9, certains principaux contributeurs ont lancé des projets spécifiques pour traiter la question de la gestion des déchets dangereux.

Pour le PAI 11, lorsque les entreprises n'étaient pas signataires des principes du pacte mondial des Nations unies ou n'avaient pas mis en place une politique de diligence en matière de droit de l'homme des travailleurs, l'équipe d'investissement s'est assurée de l'absence de controverses pour les entreprises en question.

En ce qui concerne la mixité au sein des organes de gouvernance, l'évaluation a montré que la SICAV détient deux entreprises en portefeuille dont le conseil d'administration ne compte aucune femme. Ces entreprises feront l'objet d'un engagement prioritaire.

Dans le cadre de l'examen des indicateurs PAIs, l'équipe d'investissement a identifié des pistes d'améliorations et des priorités d'engagement sur les thèmes suivants : la mixité au sein des organes de gouvernance pour les entreprises en portefeuille qui n'ont pas de femme au sein de leur conseil d'administration, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la biodiversité et le climat pour les plus gros émetteurs.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Fomento Economico Mexicano SAB de CV Sponsored ADR Class B	Conso. Non Cyclique	5,58%	Mexique
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	Technologie	5,31%	Taiwan
Samsung Electronics Co., Ltd.	Technologie	4,99%	Corée
Delta Electronics, Inc.	Technologie	4,73%	Taiwan
Inner Mongolia Yili Industrial Group Co., Ltd. Class A	Conso. Non Cyclique	4,04%	Chine
MercadoLibre, Inc.	Conso. Cyclique	3,90%	Argentine
Netease Inc	Services De Communication	3,85%	Chine
BB Seguridade Participacoes SA	Services Financiers	3,82%	Brésil
Tencent Holdings Ltd.	Services de Communication	3,58%	Chine
AIA Group Limited	Services Financiers	3,50%	Hong Kong
LG Chem Ltd.	Produits de base	3,32%	Corée
Discovery Limited	Services Financiers	3,29%	Afrique du Sud
Midea Group Co. Ltd. Class A	Conso. Cyclique	3,15%	Chine

*Les investissements ci-dessus représentent la plus grande partie des investissements*

effectués au cours de la période couverte par le rapport périodique, et sont calculés à intervalles appropriés afin d'être représentatifs de cette période.



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables à fin décembre représentait 37,79% et incluait 24,67% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et 13,12% d'investissements durables ayant un objectif social. Veuillez-voir ci-dessous la ventilation pour chacun des objectifs environnementaux et sociaux.

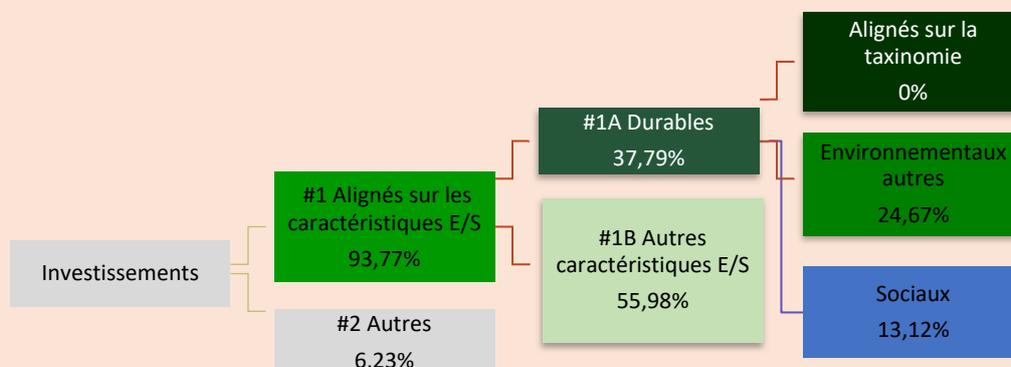
<b>Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852</b>	
<b>Objectifs environnementaux</b>	<b>% d'actifs</b>
L'atténuation du changement climatique	4,82%
L'adaptation au changement climatique	5,63%
L'atténuation du changement climatique & la transition vers une économie circulaire	9,36%
L'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique & la transition vers une économie circulaire	4,86%

<b>Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs sociaux listés ci-dessus</b>	
<b>Objectifs sociaux</b>	<b>% d'actifs</b>
La promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux	3,14%
La promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux & une communauté inclusive et durable	9,98%

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

A fin décembre 2023, 93,77 % des actifs de la SICAV étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues et étaient utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la SICAV. Cela incluait 37,79% d'investissements durables. 6,23 % des actifs (les investissements restants) de la SICAV n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

**Répartition par secteur**

Secteur	% d'actifs
Technologie	21,53%
Services Financiers	20,12%
Conso. Non Cyclique	18,46%
Conso. Cyclique	14,14%
Industrie	8,45%
Services de communication	7,16%
Divers - Fonds	4,53%
Pharma/Santé	1,97%
Produits de base	1,94%
Liquidités	1,70%

Données à fin décembre 2023. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.

### Répartition par sous-industrie

Sous-industrie	% d'actifs
Assurances Vie et Assurances Maladie	9,25%
Broadline Retail	6,43%
Semi-conducteurs	6,27%
Boissons non alcoolisées	6,18%
Aliments et Viandes Conditionnés	6,03%
Matériel technologique, stockage et périphériques	5,63%
Banques aux Activités Diversifiées	4,90%
Composants Électroniques	4,86%
Divers - Fonds	4,53%
Biens de consommation de base Marchandises Commerce de Détail	4,37%
Médias et Services	3,70%
Transport terrestre de passagers	3,56%
Constructeurs Automobiles	3,55%
Logiciel de Divertissement à Domicile	3,46%
Assurances Multirisques	3,41%
Composants et Équipements Électriques	3,13%
Appareils Électroménagers	2,99%
Conseils Liés aux Technologies de l'Information et Autres Services	2,73%
Bourses et données financières	2,56%
Matériaux et équipements semi-conducteurs	2,03%
Produits Chimiques de Base	1,94%
Distillateurs et Négociants de Vins	1,87%
Liquidités	1,70%
Équipements Médicaux	1,49%
Vente au Détail de Produits Informatiques et Électroniques	1,17%
Services Aéroportuaires	0,96%
Machines de construction et équipements de transports lourds	0,80%
Fournitures Médicales	0,48%

Données à fin décembre 2023. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le pourcentage d'investissements de la SICAV alignés sur la Taxinomie de l'UE est de 0 % de l'actif net de la SICAV.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>3</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

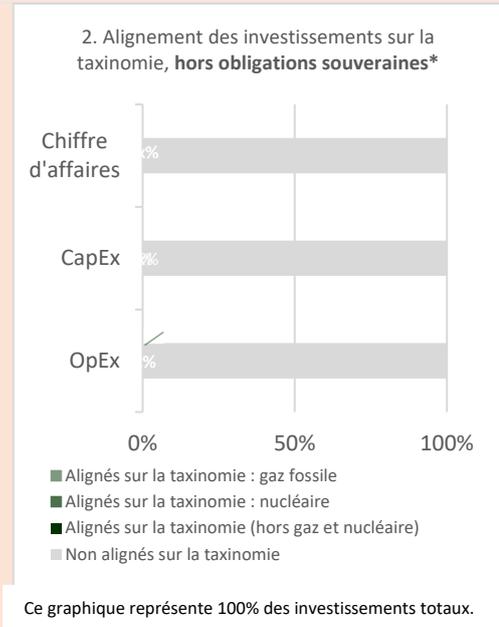
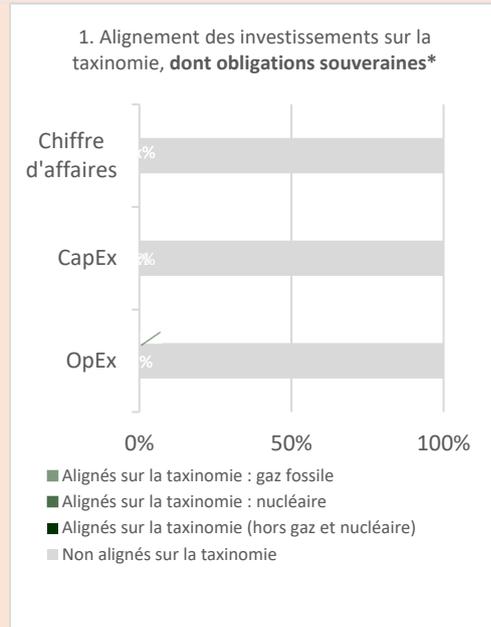
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.



Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le pourcentage d'investissements dans des activités habilitantes ou transitoires est de 0 % de l'actif net de la SICAV.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représentait 24,67% de l'actif net à fin décembre. La Société de gestion a évalué l'éligibilité à la taxinomie et l'alignement potentiel sur la taxinomie des investissements durables ayant un objectif environnemental et estime que ces sociétés font preuve d'une progression positive vers l'alignement sur la taxinomie et contribuent aux objectifs environnementaux identifiés.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social représentait 13,12% de l'actif net à fin décembre 2023.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

A fin décembre 2023, la SICAV détenait des liquidités aux fins de respecter des engagements de trésorerie à court terme. La SICAV était également investie dans d'autres fonds à des fins de diversification.

Les fonds détenus en portefeuille sont gérés par les sociétés du groupe. Ils appliquent la politique d'investissement de la Société de gestion y compris ses politiques d'exclusion.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Plusieurs actions ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques E/S au cours de la période de référence.

#### Activités d'engagement :

Entretenir des relations actives avec les sociétés en portefeuille constitue un aspect essentiel de notre processus d'investissement.

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, 33 activités d'engagement ont été menées avec 18 entreprises présentes dans le portefeuille, afin de les aider à améliorer leurs pratiques ESG. 36,4% de l'activité d'engagement concerne des problématiques environnementales, 16% des problématiques sociales, 9,1% des problématiques de gouvernance et 48,5% des problématiques ESG.

#### Exercice des droits de vote :

La Société de gestion exerce son droit de vote lors des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille conformément à des valeurs de bonne gouvernance et à des principes de vote qui ont été définis à l'aune des réglementations, des normes du secteur et des bonnes pratiques. La Société de gestion a pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales, chaque fois que cela est techniquement possible.

Au cours de la période de référence, la Société de gestion a voté à l'ensemble des assemblées générales tenues par les sociétés détenues en portefeuille.

Répartition des votes	%
Votes « Pour »	83,4 %
Votes « Contre »	14,8%
Abstention ou Refus de voter	1,5 %
Autres <sup>4</sup>	0,3%
<b>Votes en accord avec la direction</b>	<b>86 %</b>

<sup>4</sup> Vote en réponse aux options de vote sur la fréquence

	<b>Votes contre la direction</b>	14 %	
--	----------------------------------	------	--

## **Loi Energie Climat (LEC)**

### **ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)**

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2023<sup>1</sup> de l'article 29 de la Loi Energie Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.